



RECENSEMENT

de la population 2019

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT
PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE!

MADAME, MONSIEUR,

Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire **sur internet**. Il vous remettra à cet effet des **codes personnels** pour vous faire recenser en ligne sur **www.le-recensement-et-moi.fr**.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.

Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'**ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES



Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Le recensement est organisé du 17 janvier au 16 février 2019. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n°2018A001EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2018 à 2022.

En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.



Recensement de la Population 2019


Répartition des secteurs de recensement

District n° 0007

- Chemin de Lihus
- Rue de Marseille
- Rue des Abeilles
- Rue des Briqueteries
- Rue de la Mare
- Rue des Ecoles
- Rue Gambetta
- Rue de Grandvilliers
- Passage du Bois
- Rue du Bois
- Rue Fauconnière

Mme Sabine DUBOIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Sabine DUBOIS
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2019.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Grandvilliers le 18/12/2018

Le Maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale.

Cachet de la mairie

District n° 0008

- Place de l'Hôtel de Ville
- Rue du Presbytère
- Rue des Roses
- Rue des Lilas
- Allée Dizengremel
- Rue d'Amiens
- Rue de la Houssoye
- Allée de la Grenouillère
- Rue de la Maladrerie
- Rue de la Mare Braconne
- Hameau de la Houssoye

Mme Maryse BUSSY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Maryse BUSSY
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2019.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Grandvilliers le 18/12/2018

Le Maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale.

Cachet de la mairie

District n° 0009

- Rue du Gros Caillou
- Rue Pinsonnière
- Avenue de la Prairie
- Rue de Francastel
- Rue des Tilleuls
- Rue des Charmilles
- Place du Parc

District n° 0010

- Hameau de la Borde
- Rue de Breteuil
- Rue de la Gare
- Place de la Gare
- Rue de l'Abbaye
- Rue des Jardins
- Rue du Docteur Delorme
- Place du Levant
- Rue Hippolyte Grégoire

District n° 0011

- Place de Picardie
- Rue de la Borde
- Rue de l'Abbé Seillier
- Rue Louis Hubert
- Rue des Tisserands
- Rue des Champs
- Rue des Prés Verts
- Rue du Général Moret

Mme Karine HASBROUCK

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Karine Hasbrouck
a été désigné(e) comme agent recenseur.
Cette carte n'est valable que pour la réalisation et
le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recense-
ment 2019.
L'enquête de recensement a été prescrite par la
loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est
obligatoire.

A GENEVRE le 18.12.2018

Cachet de la mairie

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale

Le Maire
André COET

Mme Christelle TRIBOUT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Christelle Tribout
a été désigné(e) comme agent recenseur.
Cette carte n'est valable que pour la réalisation et
le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recense-
ment 2019.
L'enquête de recensement a été prescrite par la
loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est
obligatoire.

A GENEVRE le 18.12.2018

Cachet de la mairie

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale

Le Maire
André COET

Mme Sandrine BENOIT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Sandrine Benoit
a été désigné(e) comme agent recenseur.
Cette carte n'est valable que pour la réalisation et
le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recense-
ment 2019.
L'enquête de recensement a été prescrite par la
loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est
obligatoire.

A GENEVRE le 18.12.2018

Cachet de la mairie

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale

Le Maire
André COET

District n° 0012

- Avenue du Château
- Rue du Marronnier
- Rue des Hêtres
- Impasse des Hêtres
- Rue de Clermont
- Impasse du Gros Gallet
- Rue Fournier
- Rue du Maréchal Leclerc
- Rue de la Rochefoucauld
- Place Fournier
- Route de Rotangy
- Rue de la Clouterie

District n° 0013

- Rue de Beauvais
- Rue du Château d'Eau
- Rue de l'Épinette
- Rue Victor Hugo
- Avenue de la Libération
- Rue du Stade
- Rue du Moulin Alidor
- Rue de Gerberoy

M. Steeve VATELIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. Steeve VATELIN
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2019.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

Avesnes-sur-Hainaut, le 18.12.2018

Le maire
curie-président
de l'établissement public
de coopération intercommunale

Le Maire
André COET

Cachet de la mairie

Mme Sophie COSQUER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mme Sophie COSQUER
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2019.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

Avesnes-sur-Hainaut, le 18.12.2018

Le maire
curie-président
de l'établissement public
de coopération intercommunale

Le Maire
André COET

Cachet de la mairie